



PAR COURRIEL

Laval le 16 octobre 2019

**Objet : Demande d'accès concernant le 1575, boulevard Saint-Elzéar Ouest, lots :
1 871 178, 1 871 179, Cadastre du Québec, Lava**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 4 octobre 2019, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Deux rapports du 17 avril 190
2. Avis de correction du 23 avril 1990
3. Rapport d'inspection du 8 avril 1099

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez de l'information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec la soussignée au 450 654-4355, poste 277 ou par courriel à isabelle.falardeau@environnement.gouv.qc.ca

Recevez, Madame, nos salutations les meilleures.

Original signé par : Isabelle Falardeau
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

Bureau régional de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131
Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Bureau régional des Laurentides
260, rue Sicard, bureau 200
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE: P-7610-13-01-00288-03

DATE DE RÉDACTION: 99-04-07

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION: 99-04-06

. INSPECTEUR: **Hélène Frigon**

. LIEU INSPECTÉ: **Monsieur acier inoxydable inc.**
1575 Boul. St-Elzéard Ouest
Laval, P. Qué.
H7L 3N6

. PERSONNES RENCONTRÉES:
. NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE:

M. Lucien De Muy, président

(450) 687-8085

. PIÈCES ANNEXÉES: PHOTOS: 1

. BUT: Vérifier si l'entreprise a installé une filtration au système d'évacuation associé à l'opération de sablage par jet abrasif.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Sur les lieux, M. Lucien De Muy m'accompagne pour l'inspection. L'entreprise fabrique des pièces en acier inoxydables et compte une dizaine d'employés. Ils font de la soudure et du sablage appelé « glass beads » qui est effectué avec des billes minuscules de verre (art 23-24 de art 23-24). L'entreprise a installé un système de filtration fonctionnant sur le même principe que les filtres dans les salles de peinture. Les filtres sont nettoyés une ou deux fois par semaine en les secouant. L'entreprise a installé un ventilateur temporaire qui sera remplacé d'ici une semaine avec un plus puissant qu'ils ont reçu justement la journée de l'inspection. Le système actuellement en opération rejette l'air filtré à l'extérieur, il n'y a aucune poussière de verre qui sort à l'extérieur. Mais lorsqu'ils vont installer le nouveau ventilateur ce sera en circuit fermé. L'air filtré retournera à l'intérieur. Il est rentable pour l'entreprise d'installer ce nouveau système, puisque qu'ils récupèrent le produit de sablage qui est assez dispendieux à l'achat.

3. CONCLUSION

Situation corrigée, aucune infraction à la réglementation.

4. RECOMMANDATION

Fermé le dossier.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR: HÉLÈNE FRIGON Hélène Frigon DATE: 99-04-07

. VÉRIFIÉ PAR: ALAIN ROCHON Alain Rochon DATE: 99-04-08.

. COMMENTAIRE DU VÉRIFICATEUR

D'accord, s.v.p. informer Denis Gauthier
de la situation.



RECOMMANDE
Sans préjudice

AVIS DE CORRECTION

Laval, le 23 avril 1990

Monsieur Christian de Muy
Vice-président
MONSIEUR ACIER INOXYDABLE INC.
1575, boul. St-Elzéar
Laval, (Québec)
H7L 3N6

OBJET: **DÉCHETS DANGEREUX.**

Monsieur,

Lors d'une inspection effectuée le 17 avril 1990 par monsieur Richard Paquette du ministère de l'Environnement du Québec et monsieur Yvan Péloquin du Service de l'environnement de Ville de Laval, il a été constaté que vous contreveniez à la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et au Règlement sur les déchets dangereux (Q-2, r.12.1).

Plus précisément, il vous est reproché de contrevenir à 50 du Règlement sur les déchets dangereux et à l'article 3.1.7 du Guide d'entreposage de déchets dangereux.

En effet, à cette occasion ces représentants se sont rendus au 1575, boul. St-Elzéar à Laval et ont constaté les infractions suivantes dont vous trouverez les articles correspondants en annexe:

- Absence de registre d'inspection (art. 50 du règlement);
- Présence de drains de plancher près des aires d'entreposage de déchets dangereux et des solutions d'acides (art. 3.1.7 du Guide).

Il a de plus été noté que vous rejetez régulièrement à l'égout municipal vos solutions d'eaux de rinçage. Ces rejets sont effectués, sans aucune analyse prouvant leur conformité avec la réglementation municipale.

.../2

Par conséquent, nous vous demandons d'apporter les corrections nécessaires à vos méthodes d'entreposage afin de respecter la réglementation en vigueur, et ce, dans les plus brefs délais. De plus, vous devrez nous informer par écrit, dans les vingt (20) jours suivant la réception de la présente, des mesures prises pour vous conformer.

Vous devrez de plus cesser tout rejet d'eaux de rinçage à l'égout tant et aussi longtemps que vous n'aurez pas pris entente avec le service de l'environnement de ville de Laval à cet sujet.

Pour toute information complémentaire concernant la présente, vous pouvez contacter messieurs Richard Paquet ou Jean-Guy Gaulin au 514-662-2616.



Brigitte Bérubé
Chimiste, M. Sc.
Chef du service industriel

RP/ld

p.j.

c.c. Monsieur André Perrault
Ville de Laval

RAPPORT D'ÉVÈNEMENT

Numéro de dossier D.G.I.E
 _____ - _____ - _____
 _____ - _____ - _____
 Numéro de dossier d'origine
 _____ - _____ - _____
 _____ - _____ - _____

Nature de l'évènement: Mouleur Acier Inoxydable Inc.
 Date et heure de l'évènement: **SURVENU ENTRE** 19 | 10 | 04 | 11 | 7 | 15 | 45 | ET | A | M | J | H | M
 Localisation: 1575 Boul. St-Elzéard, ouest Laval
 Genre d'entreprise/Site: Fabrication d'équipement en acier inoxydable
 Adresse de la place d'affaires/Site: _____ Municipalité: _____
 Personne rencontrée: M. Christian De Mun Fonction: Vice-prés. Numéro de téléphone: _____
 Plaignant: art 53-54 _____ Date et heure de la plainte: _____
 Adresse: ing. d'usine Numéro de téléphone: _____
 Fonctionnaire autorisé: _____ Date et heure du constat: _____ No région: _____

Points à vérifier: Photographie oui non Échantillon oui non Température oui non

Résumé

Accompagné de: M. Yvan Pelletier d'ENV-Laval.
 M. Pelletier a reçu un appel téléphonique, la semaine dernière, d'un art 53-54 qui l'informait qu'il y avait régulièrement des rejets de solutions de rinçage à l'égout.
 Effectivement la cie immerge dans 2 bacs, contenant une solution d'acides phosphorique et sulfurique, les pièces ~~qui~~ d'acier inoxydable qui viennent d'être soudées. Par la suite ces pièces sont rincées dans un autre bac contenant de l'eau.
 Une fois par mois, environ, ce bac est déversé à l'égout. Ceci représente une quant. de environ 80 gallons. M. Papineau nous a dit qu'il y a avant rejet un ajustement de PH à l'aide de NaOH.
 Il n'y a aucune analyse effectuée.

Utiliser le nombre de pages requises → Vers

Recommandation: _____
 Réception: _____
 Rédigé par: [Signature] Matricule: _____
 Vérifié par: _____
 C.C.: _____
 Date: 19 | 10 | 04 | 11 | 7 | 15 | 45 | Heure: _____
 Date: _____ Heure: _____

RAPPORT D'ÉVÉNEMENT (suite)

Résumé

Les boues (précipitations suite à l'ajout de NaOH) sont ~~soit~~ gardées en entrepôt.

Les solutions usées ($3 \times 45\text{g}$) d'acides phosphorique et sulfurique sont gardées en entrepôt à l'intérieur du bâtiment. Ils sont à la recherche d'une solution pour l'élimination. Il en est de même pour les petits contenants d'acide phosphorique, nitrique et chlorhydrique.

Je préparerais dans un avis de correction pour différentes infractions (voir autre rapport ci-joint) et Ville de Laval avisera également la cie pour que cesse les rejets d'eaux de rinçage, tant que les eaux n'auront pas été caractérisées.

O. Piquet



Inspection: Site d'entreposage de déchets dangereux

Date de la visite: 17 avril 1990

Nom de la Cie: Monsieur Acier Inoxydable Inc.

Adresse: 1575 Boul. St-Elzéar ouest, Laval

Nom du responsable rencontré: MM. Christian DeMay vice-prés

Fonctions: et Francis Papineau, ing. d'usmo.

Cie en affaires depuis 15 ans.

Rapports annuels transmis au Menviq: Oui Non

Tenue d'un registre d'inspection conforme? Oui Non

Affichage à l'entrée conforme? Oui Non

" des aires " ? Oui Non

" des contenants " ? Oui Non

Si non, précisez: Aucun affichage.

Déchets dangereux (Solvants, huiles usées, batteries...) < 100kg./mois

Nature	Qté entreposée	Mode d'entreposage	Durée	Destinat.
Acide Nitrique	art 23-24	Contenants de plastique, int.	3ans	
" Phosphorique		" " "		
" Chlorure de fer		" " "	3ans	
Solution Acide Phosphorique/Sulfurique		" " "		
→ e'gout., aucune analyse, sauf PH.				

Produits dangereux (Essence, solvants, acide...)

Nature	Qté entreposée	Mode d'entreposage	Utilisation
Même produits que ci-dessus, à l'intérieur,			

Année(s) d'installation(s) du(des) réservoir(s) s'il y a lieu
N.L.

Présence de drains près des installations d'entreposage des déchets et produits dangereux, (à l'int. ou à l'ext.) Oui Non

Si oui, décrire les mesures de protection (bacs, séparateur...)
Aucune mesure de protection

Présence de déversement? Oui Non

Si oui, décrire nature, qté, endroit: Près des bassins de solution acide phosphorique et sulfurique et du bassin de rinçage.

Présence de débris combustibles? Oui ___ Non

Si oui, décrire l'endroit...: _____

Entreposage de déchets dangereux de différentes natures (Cl, inflamm. réactifs, BPC) au même endroit? Oui ___ Non

Si oui, décrire les mesures de protection (mur, conteneur...)

Entreposage extérieur de déchets dangereux? Oui ___ Non

Si oui, D.D. dans un conteneur? Oui ___ Non ___

Si oui, conteneur conforme? Oui ___ Non ___

Si non, expliquez: _____

Utilisation de réservoirs hors-terre? Oui ___ Non

Si oui, bassin de rétention conforme? Oui ___ Non ___

Si non, expliquez: _____

Terrain clôturé (≥ 2 m) ? Oui ___ Non ___

Photos? Oui Non ___

Prise d'échantillons? Oui ___ Non

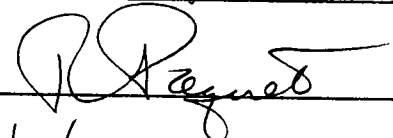
Si oui,

Identification	Endroit	Nature	heure
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Double d'échantillon remis au responsable? Oui ___ Non ___

Signature du responsable rencontré: _____

Rapport complété par: RICHARD PAQUET

Signature: 

Date: 17/4/90

Remarques: accompagné de Yvan Peloguin de
ENV-Laval.
